

DECISION DU PRESIDENT n° 2025-331

Objet : Commande Publique – 2025-18-DD - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DE LA MISE EN RESEAU INFORMATIQUE DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE DE ARCHE AGGLO

Le Président de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-599 du 12 octobre 2022 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant la nécessité de conclure un marché pour désigner un prestataire extérieur pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en réseau informatique des bibliothèques.

Considérant qu'il s'agit d'un marché à tranches avec 1 tranche ferme et plusieurs tranches optionnelles conformément aux articles R.2113-4 à R.2113-6 :

Tranche ferme :

- La rédaction d'un inventaire
- La Définition des besoins techniques et fonctionnels et la rédaction d'un ou plusieurs cahiers des charges (logicielle et automates) selon ses propres recommandations issues de l'analyse de l'inventaire et répondant à 3 objectifs
- L'Analyse des offres de la (des) consultation(s)

Tranche optionnelle n°1 : Accompagnement à la mise en œuvre du marché Mission de conseil et d'assistance pour une année, à compter de la notification du marché de fourniture et service de la solution logicielle

Tranche optionnelle n°2 : Accompagnement à la mise en œuvre du marché Mission de conseil et d'assistance pour une année, à compter de la notification du marché de la solution automates.

Considérant que ce marché a été dévolu suivant une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'une consultation en date du 16 avril 2025 a été adressée à 3 opérateurs économiques ;

Considérant le rapport d'analyse technique et financière des offres reçues,

Considérant que l'offre de l'entreprise **TOSCA CONSULTANTS** (92170 Vanves) est économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1 - De conclure et signer le marché « n°2025-18-DD - assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la mise en réseau informatique du réseau intercommunal de lecture publique d'Arche agglomération » avec l'entreprise **TOSCA CONSULTANTS** située 12 rue Ernest Laval - 92170 Vanves.

Article 2 - Le marché est conclu pour un montant de 25 625.00 € HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 17 015.00 € HT
- Tranche optionnelle n°1 : 4 920.00 € HT
- Tranche optionnelle n°2 : 3 690.00 € HT

Article 3 - Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglomération.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 06/06/2025

Qualité : Le président ArcheAgglomération